

La présente décision a été transmise
au représentant de l'État le 7 février 2023
et publiée sur le site internet du Syndicat le 8 février 2023

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt trois, le mardi 7 février à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Présents : (16)

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI,

Collège EPCI 41 : Frédéric DEJENTE, Joël NAUDIN, Régis SOYER, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Jean-François CRON, Thierry BRUNET, Patrick MICHAUD.

Absents : (38)

Mohamed MOULAY, Guillaume CRÉPIN, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Philippe GOUET, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAYMOND-PAVERO, Sylvie GINER, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Jean-Claude THUILLIER, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Roger LEROY, Stéphane LEROY, Karine MICHOT, Philippe BEHAEGEL, Marc ANGENAULT, Martine TARTARIN, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Jocelyn GARCONNET, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (12)

Mohamed MOULAY à Hubert AZEMARD

Philippe GOUET à Bernard PILLEFER

Malik BENAKCHA à Joël NAUDIN

Nicolas HASLE à Frédéric DEJENTE

Philippe BEHAEGEL à Jean-Claude OMONT

Sylvia GAURIER à Patrick MICHAUD

Delphine BENASSI à Henry LEMAIGNEN

Sylvie GINER à Pierre SOLON

Philippe MERCIER à Régis SOYER

Roger LEROY à Michel GUIMONET

Marc JONCHERAY à Jean-François CRON

Daniel SANS-CHAGRIN à Thierry BRUNET

Pour : 28 (48 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération 2 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP/CP nouvelles. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ces ouvertures. Une synthèse des Autorisations de Programme est annexée au Budget Primitif 2023.

Il est rappelé que le vote du Conseil syndical sur ces AP/CP porte sur le montant total de l'AP et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP.

1. Budget principal (TTC)

Le total de l'*AP/CP 2020-01 Smart* n'est pas modifié et atteint 2 000 000 €. Le CP 2023 s'élève à 160 000 €.

2. Budget annexe Très Haut Débit (HT)

Le total de l'*AP/CP 2016-2 Déploiement du FttH-41* n'est pas modifié et atteint 25 350 085 €. Cette AP intègre la participation versée au Délégué, Val de Loire Fibre, au titre du Loir-et-Cher. Le CP 2023 s'élève à 8 068 015 €.

Le total de l'*AP/CP 2018-1 Déploiement du FttH-37* n'est pas modifié et atteint 27 427 143 €. Cette AP intègre la participation versée au Délégué, Val de Loire Fibre, au titre de l'Indre-et-Loire. Le CP 2023 s'élève à 8 740 349 €.

3. Budget annexe Wifi Public Val de Loire (HT)

Le total de l'*AP/CP 2019-1 Déploiement du réseau wifi-41* s'élève à 1 408 000 € et n'est pas modifié. Cette AP/CP intègre les frais d'études et d'installation des bornes wifi. Le CP 2023 s'élève à 180 000 €.

Le total de l'*AP/CP 2019-2 Déploiement du réseau wifi-37* s'élève à 622 600 € et n'est pas modifié. Cette AP/CP intègre les frais d'études et d'installation des bornes wifi. Le CP 2023 s'élève à 180 000 €.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique: La révision des Autorisations de Programme et leurs découpages en crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

- 2020-1 « Smart » (budget principal)
- 2016-2 « Déploiement du FttH-41 »
- 2018-1 « Déploiement du FttH-37 »
- 2019-1 « Déploiement du réseau wifi-41 »
- 2019-2 « Déploiement du réseau wifi-37 »

Intitulé de l'AP	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et suivants
		Initial	Montant révisé (CS 31/01/2022)	Montant révisé (CS 7 février 2023)	Variation AP									
BUDGET PRINCIPAL (TTC)														
AP 2020-01 Smart	2051/21/23	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	0 €				36 318 €	51 134 €	25 740 €	160 000 €	340 000 €	1 386 809 €
TOTAL budget principal		2 500 000 €	2 400 000 €	2 000 000 €	0 €	68 642 €	68 492 €	568 €	36 318 €	51 134 €	25 740 €	160 000 €	340 000 €	1 386 809 €

BUDGET ANNEXE THD (HT)														
Intitulé de l'AP	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et suivants
		Initial	Montant révisé (CS 31/01/2022)	Montant révisé (CS 7 février 2023)	Variation AP									
AP 2016/2 Loir-et-Cher - Déploiement du FttH	2315/2764	60 000 000 €	25 350 085 €	25 350 085 €	0 €	117 338 €	1 315 451 €	3 786 €	1 020 €	1 062 753 €	1 739 892 €	8 068 015 €	9 077 602 €	8 024 210 €
AP 2018/1 - Indre et Loire / Déploiement du FttH	2315/2764	27 427 143 €	27 427 143 €	27 427 143 €	0 €		1 359 519 €	0 €	112 795 €	2 238 711 €	2 368 403 €	8 740 349 €	5 500 735 €	7 106 451 €
TOTAL budget annexe THD		87 427 143 €	52 777 228 €	52 777 228 €	0 €	117 338 €	2 675 080 €	3 786 €	113 815 €	3 241 464 €	4 108 375 €	16 808 364 €	10 578 337 €	15 130 669 €

BUDGET ANNEXE Wifi Public Val de Loire (HT)														
Intitulé de l'AP	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et suivants
		Initial	Montant révisé (CS 31/01/2022)	Montant révisé (CS 7 février 2023)	Variation AP									
AP 2019/1 - Déploiement du réseau Wifi en Loir-et-Cher	2031/2153	1 000 000 €	1 408 000 €	1 408 000 €	0 €			8 649 €	205 269 €	93 366 €	127 635 €	180 000 €	370 000 €	423 060 €
AP 2019/2 - Déploiement du réseau Wifi en Indre-et-Loire	2031/2153	622 600 €	622 601 €	622 601 €	0 €			0 €	127 238 €	130 189 €	142 958 €	180 000 €	42 216 €	0 €
TOTAL budget annexe WIFI		1 622 600 €	2 030 601 €	2 030 601 €	0 €			8 649 €	332 507 €	223 575 €	270 594 €	360 000 €	412 216 €	423 060 €

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.